

**Direction départementale déléguée de la
jeunesse, des sports et de la cohésion
sociale du Loiret**

Pôle promotion des politiques de jeunesse,
de sport, et de vie associative

Appel à projets 2016

Education à la citoyenneté, à la solidarité et à l'interculturalité à destination des 11-17 ans

1. DESCRIPTION DE L'APPEL A PROJETS

Dans le cadre des mesures du Comité Interministériel à l'Égalité et à la Citoyenneté du 6 mars 2015 et dans le cadre de la politique territoriale en faveur de la jeunesse et de la vie associative, la Direction Départementale Déléguée de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale du Loiret lance un appel à projets « éducation à la citoyenneté, à la solidarité et à l'interculturalité à destination des 11-17 ans » pour l'année 2016.

Cet appel à projets vise à soutenir les actions favorisant l'engagement citoyen et solidaire, l'éducation à l'altérité et à l'interculturalité, et l'épanouissement éducatif et culturel des jeunes de 11 à 17 ans. Les pré-adolescents et adolescents résidant dans le Loiret sont le public prioritaire de cet appel à projets qui vise à les rendre acteurs de leur citoyenneté dans une démarche d'ouverture aux autres et au monde dans sa diversité. **Les projets soutenus doivent être des projets qui permettent aux jeunes de se sentir utiles socialement** (actions de solidarité, projets de sensibilisation portés par les jeunes...).

Dans ce cadre l'appel à projets promeut une image positive de la jeunesse, capable de prendre une part active dans un projet collectif, une association ou un réseau local pour défendre des valeurs respectueuses des autres et de l'environnement.

Cette démarche a pour but de faire évoluer les représentations des jeunes, de l'image d'une citoyenneté réduite au vote électoral vers une logique de citoyenneté globale au service de tous. Dans les projets, la citoyenneté sera donc perçue en terme d'utilité sociale à développer chez les jeunes.

2. CRITERES D'ELIGIBILITE

Les porteurs de projets sont :

- les associations agréées de jeunesse et d'éducation populaire
- les collectivités territoriales (communes, EPCI,...) du Loiret

Les actions devront débuter avant le 31 décembre 2016.

Les projets retenus devront:

- être réalisés avec les jeunes bénéficiaires (11-17 ans) qui s'investissent à toutes les étapes du projet ;
- mettre en œuvre des méthodes pédagogiques participatives ;
- inciter à la prise de décision par les jeunes ;
- s'inscrire dans une démarche d'accompagnement des jeunes sur la durée pour la construction de leurs parcours de citoyens ;
- favoriser l'empathie et l'ouverture vers l'autre ;
- mobiliser des partenariats de qualité avec des acteurs locaux ou avec des structures de référence sur la thématique abordée ;
- rechercher la mixité filles-garçons, sociale, interculturelle ou intergénérationnelle.

3. THEMATIQUES PRIORITAIRES DE L'APPEL A PROJETS

Les projets déposés dans le cadre de l'appel à projets « éducation à la citoyenneté, à la solidarité et à l'interculturalité à destination des 11-17 ans » peuvent aborder les champs suivants :

- citoyenneté
- solidarité locale et internationale
- lutte contre les discriminations (racisme, antisémitisme, islamophobie, discriminations de genre, handicap...)
- éducation à l'environnement
- éducation à l'image et aux pratiques numériques
- ouverture culturelle et interculturelle

4. MODALITES DE DEPOT DE DOSSIER

Les dossiers pourront être déposés à deux périodes dans l'année et instruits lors des deux comités de pilotage annuels en mai et en septembre. Le comité de pilotage sera constitué des services de l'Etat et de structures partenaires de la jeunesse et de l'éducation populaire.

	1 ^{ère} Session	2 ^{ème} Session
Date limite de dépôt du dossier	13 mai 2016	15 septembre 2016
Instruction par le comité de pilotage	27 mai 2016	29 septembre 2016

Pour déposer un dossier, il convient de remplir **de manière détaillée** :

- 1) le **dossier CERFA n°12156*04** de demande de subvention **et**
- 2) la **fiche pédagogique complémentaire « Fiche complémentaire ECSI 11-17 ans »**

A envoyer avant la date limite de dépôt de dossier:

- signés et scannés par mail à : claire.malige@loiret.gouv.fr
- les originaux signés sont transmis par courrier à l'adresse suivante :
Préfecture du Loiret – DDDJSCS – à l'attention de Claire MALIGE
181 rue de Bourgogne – 45042 ORLEANS CEDEX
Tél : 02 38 42 42 23

Pour toute question, n'hésitez pas à prendre contact avec la Conseillère d'Education Populaire et de Jeunesse en charge du suivi de cet appel à projet :

Claire MALIGE - 02 38 42 42 23 / claire.malige@loiret.gouv.fr